

La trajectoire migratoire au Maroc : de l'intention d'émigrer à la décision de ré-émigrer

KHACHANI Mohamed*

Le Maroc constitue un bassin migratoire important, s'il fut durant toute la première moitié du xx^e siècle un pays d'immigration, accueillant des flux migratoires relativement importants en provenance de certains pays européens, il est devenu depuis un pays d'émigration principalement vers les pays de l'Union Européenne. L'émigration marocaine vers cet espace est devenue, depuis les années 60, un phénomène sociétal majeur. De nos jours, et presque au quotidien, la question fait souvent la une des médias abordant ses différentes dimensions économique, politique et sociale.

Avec la constitution d'un effectif migratoire important (légal et illégal), celle-ci devient un enjeu essentiel dans les relations entre le Maroc et l'Union Européenne. De projet économique, l'émigration a tendance parfois à devenir un projet de vie ; néanmoins, cette « diaspora » marocaine résidant à l'Étranger confectionne un système de liens humains, économiques et culturels très solides avec le pays d'origine avec comme projet d'avenir le retour.

L'examen de ce phénomène renvoie à une problématique à 5 dimensions :

- I. Les phases de l'émigration marocaine
- II. La dimension actuelle et les perspectives d'avenir
- III. Les dispositions législatives et institutionnelles : la politique migratoire au Maroc
- IV. La question de l'intégration
- V. La migration de retour et les perspectives de ré-émigration

* Ined

Dimension quantitative, caractéristiques de la migration marocaine et perspectives d'avenir

En 2011, la population marocaine migrante inscrite auprès des consulats s'est élevée à 3 473 209 personnes. Elle demeure fortement concentrée en Europe avec 84 % du total des inscrits. Concernant la répartition par sexe, elle est composée d'environ 58,6 % d'hommes et de 41,4 % de femmes¹.

Si l'on tient compte de la migration clandestine, la population marocaine migrante approcherait, en 2012 les 4,5 millions de personnes, selon l'estimation du Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE).

Caractéristiques de la migration marocaine

(i) C'est une population jeune comme l'indique la répartition par classe d'âge qui s'établit comme suit² :

29.0 % : < 15 ans ;

68.2 % : entre 15 et 60 ans ;

2.8 % : > 60 ans

Les dernières statistiques des migrants inscrits auprès des consulats marocains à l'étranger font sortir le nombre de 1 440 123 femmes migrantes et 2 033 086 hommes, soit une répartition hommes femmes successivement de 41.5 % et 58.5 %. Il est clair que la tendance va dans le sens de l'équilibre hommes/femmes si l'on se réfère à l'évolution historique.

Il convient de souligner par ailleurs, que les taux vus ci-dessus sont une moyenne. L'enquête 2005 du HCP-CERED révèle une répartition proche de l'équilibre dans les anciens pays de migration (France 47.5 % de femmes) et moins équilibrée en faveur des hommes dans les nouveaux pays de migration (Italie et Espagne 41 % de femmes).

(ii) C'est une population dispersée mais fortement représentée dans certains pays de l'Union Européenne : les ressortissants marocains occupent la première place parmi les étrangers non communautaires aux Pays Bas, en Belgique et en Italie. En France, les Marocains occupent la deuxième place derrière la communauté algérienne.

En Espagne, les Marocains représentent près de 13 % des non nationaux. Ce pays enregistre la plus forte croissance de la migration marocaine en Europe (88 % entre 1993 et 2007). En moins de deux décennies, ce pays est devenue le second pays résidence des Marocains de l'extérieur, juste après la France et loin devant l'Italie. Les Marocains vivant actuellement en Espagne enregistrent une évolution rapide : de moins de 17 000 en 1990 à 199 782 en 2000, à 547 000 en 2007 et à 788,563

¹ Haut Commissariat au Plan : « Insertion Socio-économique dans les Pays d'Accueil ». Rabat. 2005

² Haut Commissariat au Plan : « Insertion Socio-économique dans les Pays d'Accueil ». Rabat. 2005.

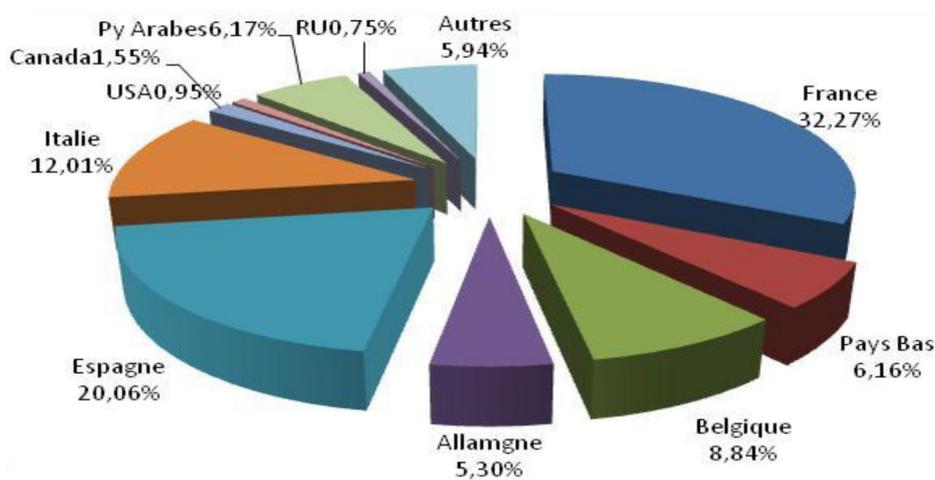
actuellement selon les dernières données de l'Institut national de la statistique (INE). Les Marocains représentent ainsi la première communauté étrangère hors Union européenne (UE) légalement installée en Espagne.

Ce pays comme l'Italie qui, jusqu'à une date récente, étaient des pays d'émigration, ne constituaient pas des destinations privilégiées pour les Marocains mais des pays de transit, une étape devant conduire vers les pays d'accueil traditionnels. Le verrouillage de ces derniers à partir du début des années 90 avait engendré un accroissement de l'émigration des Marocains vers ces deux pays devenus ainsi des pays d'immigration. Mais ces flux (légaux) se sont stabilisés à partir de 1993 quand ces pays se sont dotés, en matière d'immigration, d'un système juridique comparable à celui du reste de l'Europe.

La migration à destination des pays arabes du Golf et la Libye souffre de la carence des statistiques et des études. Ce qui semble certain toutefois, c'est que la tendance de la migration arabe en général vers ces sphères est à la baisse au profit de migrants asiatiques plus dociles, moins coûteux et moins exigeants en matière de salaires et de droits sociaux. Dans ces pays, les migrants souffrent de nombreuses discriminations qui les rendent particulièrement vulnérables et sans protection juridique.

La répartition actuelle de cette migration à travers le monde est illustrée par le graphique ci-après.

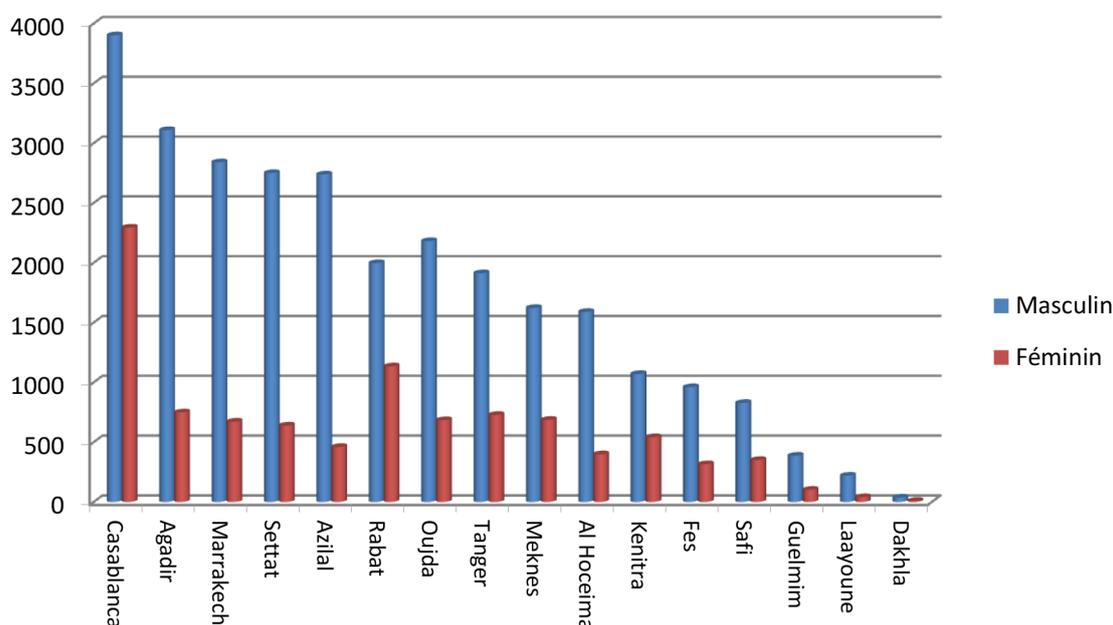
Figure 1. Répartition des marocains à travers le monde



Sources statistiques DACS 2012

(iii) Concernant la répartition par région d'émigration au Maroc, le dernier recensement 2004 nous fournit, sur la base des émigrants de l'année précédant le recensement, des informations intéressantes sur les principales régions émettrices de flux migratoires au Maroc et l'importance régionale par sexe de cette migration.

Figure 2. Émigrants récents par région de départ selon le sexe, 2004



Jusqu'aux années 70, le principal foyer d'émigration fut le Sud et particulièrement le Souss dont la tradition migratoire est ancienne et se dirigeait essentiellement vers la France. Le deuxième principal foyer fut le Nord Est, principalement le Rif oriental dont les destinations furent avant l'indépendance l'Algérie et depuis les années 60 la Hollande, l'Allemagne et la Belgique. Depuis, les régions d'origine se sont notoirement diversifiées pour impliquer l'ensemble du territoire marocain avec l'émergence toutefois de nouvelles zones actives, telles le centre (Casablanca) la Chaouia-Ourdigha (Settat) tournées vers de nouvelles destinations comme l'Espagne et l'Italie.

Les perspectives d'avenir : la migration potentielle

L'association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations (AMERM) a organisé en partenariat avec l'European Training Foundation (ETF) une enquête sur la migration potentielle³. Deux conclusions fondamentales ressortent de l'enquête :

- 58 % des personnes enquêtées ne souhaitent pas émigrer, les raisons évoquées sont pour, 31 % liées à l'attachement des personnes enquêtées à leur pays d'origine et 50 % déclarent ne pas vouloir partir à l'étranger à cause de la famille qui vit au Maroc. Cette répartition reste sensiblement stable pour les deux sexes, avec l'exception des raisons familiales, où on trouve une différence du 10 % entre les femmes (55 %) et les hommes (45 %).
- 42 % des personnes déclarent avoir l'intention de partir travailler à l'étranger. 22 % des enquêtés de cette dernière catégorie ont un fort potentiel d'émigration, contre 78 % qui ont un faible potentiel d'émigration.

³ AMERM/ETF : Migration et compétences : le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc. Février 2013.

En d'autres mots, sur l'ensemble de l'échantillon (2 604 personnes) :

- 58 % des personnes déclarent qu'elles n'ont pas l'intention de migrer
- 42 % des personnes déclarent qu'elles ont l'intention de migrer dont :
- 33 % ont un faible potentiel d'émigration
- 9 % ont un fort potentiel d'émigration

Cette répartition tranche avec certaines idées répandues sur l'importance exagérée de la propension à émigrer au Maroc.

La question de l'intégration

L'intégration renvoie à la dynamique des relations et des affiliations collectives dans les pays d'accueil, ce que Jacques Berque nommait : « la dialectique de l'unitaire et du plural ». Intégration et lutte contre l'exclusion vont de paire, l'une conditionne l'autre. Or ce que l'on constate c'est que l'exclusion se maintient en particulier dans la sphère du travail et dans la sphère sociale. Ainsi, une fois franchies « les frontières externes », le migrant se trouve confronté aux « frontières internes » qui sont d'ordre économique, politique et sociale. En fait, les frontières externes ne constituent qu'« un mirage », puisqu'en réalité les véritables frontières sont les barrières internes faisant la différence entre ceux qui sont à l'intérieur de la société et ceux qui sont à l'extérieur⁴.

Discrimination dans le marché du travail :

Les mutations économiques ont en général fragilisé la position de la main d'œuvre immigrée sur le marché de l'emploi des pays d'accueil et engendré des taux de chômage des immigrés supérieurs à ceux des nationaux. La répartition des chômeurs par nationalité n'est pas égale : En Europe, par exemple, ce sont les Maghrébins et les Turcs qui sont les plus touchés.

Au dernier recensement français, 30,8 % de la population active marocaine immigrée est au chômage, un taux supérieur à l'ensemble de la population immigrée (22,0 %).

Toutes les études disponibles (en France, mais aussi dans bien d'autres économies occidentales) montrent que la probabilité d'embauche est inférieure de 30 % à 40 % pour un candidat dont le nom est à consonance étrangère⁵.

Cette discrimination dont l'intensité diffère selon les pays s'explique par la « préférence nationale », l'inégalité des chances, la marginalisation et l'exclusion dont souffre une large partie de la communauté marocaine dans les pays d'accueil, ce qui vide de leur substance à cet égard les différentes conventions signées entre le Maroc et ces pays et en particulier l'article 64 de l'accord d'association avec l'Union Européenne.

⁴ Cf. la thèse de Maria del Mar Bermudez : Le mirage des frontières : Les migrations clandestines et leur contrôle en Espagne. Thèse IEP de Paris. décembre 2004.

⁵ Le Monde du 6/9/2011.

Les résultats d'une enquête réalisée en 1997 en Belgique, pays où les Marocains constituent la première communauté étrangère, par le Bureau International du Travail avaient montré qu'à compétence égale, 40 % des jeunes d'origine étrangère en Flandre, 34 % à Bruxelles et 27 % en Wallonie étaient victimes de racisme aux différentes phases d'embauche, et que la sélection s'opère à 3 niveaux : le nom, l'entretien d'embauche et la décision.

Signe de cette discrimination et selon l'enquête AMERM/ETF, la proportion des migrants de retour ayant travaillé sans contrat de travail est élevée aussi bien pour les hommes (44 %) que pour les femmes (45 %). Les personnes ayant un niveau supérieur ont tendance à exercer dans des activités légales (61 % pour les hommes et 57 % pour les femmes).

De même, et selon la même enquête, seulement 35 % des hommes et 20 % des femmes ont acquis des droits pour une retraite ou autres prestations sociales pour la période passée à l'étranger.

Avec la crise, les immigrés clandestins qui, même appréciés pour les avantages que conféraient leur statut sur le marché du travail (disponibilité, flexibilité et coût), sont perçus dans les discours politiques, dans les médias et par l'opinion publique comme des illégaux menaçant l'ordre public. La politique migratoire en Europe focalise ses efforts sur la lutte contre l'émigration clandestine, les sommes engagées à cet égard dans certains pays comme l'Espagne dépassent de loin le budget destiné à favoriser l'intégration des immigrés en situation régulière.

Ce contexte, accentue le déficit dont souffrent les migrants en matière des droits de l'homme et qui se manifeste dans le racisme, voire même la haine et la violence dont sont victimes ici et là des immigrés marocains.

Discrimination dans l'espace social : Le racisme

Il est certain qu'aucun facteur n'a à lui seul, un effet aussi dangereux pour l'intégration des immigrés que le racisme. Concernant cette attitude de rejet, la grande enquête réalisée par l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes en 1997, année décrétée « Année européenne contre le racisme » a fourni « des informations très préoccupantes quant à la perception du racisme et de la xénophobie en Europe ». Comparé aux résultats de l'année 1989, on s'aperçoit que le racisme progresse parmi la population européenne ; près de 33 % des personnes interrogées se déclarent ouvertement « assez racistes » ou « très racistes » et 41 % des européens déclarent trouver trop nombreux les minorités ethniques d'une autre nationalité, religion ou culture vivant dans leur pays (contre 37 % en 1989).

Selon une étude publiée par le même observatoire le 15 mars 2005, 60 % des habitants des 15 pays de l'UE et 48 % de ceux des dix pays qui ont rejoint l'Union en mai 2004 souhaiteraient une restriction de l'immigration estimant qu'« il y a une limite au nombre de personnes appartenant à d'autres races, religions et cultures qu'une société peut accepter »... « Si 80 % des Européens n'éprouvent aucun problème avec les minorités dans leur vie de tous les jours » affirme cette étude, 25 % des Européens des quinze pays membres et 28 % des Européens des 10 nouveaux pays affirmeraient « vouloir résister à une société multiculturelle », et respectivement 22 % et 19 % de ceux-ci seraient favorables « à des mesures de rapatriement des immigrants légaux. 40 % des sondés sont en outre opposés à l'octroi de droits civiques aux immigrants ».

Le racisme progresse en Europe. En Allemagne, 75 % des immigrés ressentent le racisme dans les institutions publiques et sur le marché du travail⁶. Aux Pays Bas, 6 391 plaintes de racisme ont été déposées en 2011 en augmentation constante les quatre dernières années.⁷

Les immigrés subissent la ségrégation tant sociale (étiquetage, stigmatisation, seuil de tolérance...) que spatiale (quartier d'habitation,...) et cela se traduit dans la multiplication des comportements discriminatoires non seulement dans les relations de travail mais également dans les services et les institutions ouverts aux usagers et à la clientèle, dans l'accès au logement et dans le bénéfice des droits et avantages sociaux.

Les Maghrébins sont parmi les victimes de l'exclusion ; pour eux, la migration constitue en effet une transplantation culturelle brutale et elle l'est encore plus pour leurs enfants ; ces derniers vivent un déchirement entre la culture d'appartenance et la culture de référence (celle de la société d'accueil) et se trouvent ainsi tiraillés entre la socialisation primaire (famille) et la socialisation secondaire (l'environnement extra familial).

Les informations disponibles pour le Maroc selon une enquête réalisée par l'INSEA en 1999, indiquent que 30.9 % des immigrés Marocains « déclarent se sentir plutôt exclus dans les sociétés d'accueil », cette exclusion est ressentie à différents niveaux. À la question, si le migrant ou quelqu'un de sa famille a fait l'objet d'un comportement raciste ou xénophobe, les migrants ont répondu par l'affirmative à raison de 29.1 % pour le lieu de travail et 26 % pour le quartier d'habitation.

Ce sentiment d'exclusion peut produire deux attitudes diamétralement opposées : le repli identitaire avec toutes ses implications négatives au niveau de l'intégration ou des attitudes d'acculturation extrême. Certains peuvent aller plus loin dans cet effort de s'assimiler à l'autochtone, au prix même de changer de noms et/ou de prénoms. En France, par exemple, le nombre de Marocains des deux sexes ayant choisi de changer de noms et/ou de prénoms a dépassé les 500 entre 1996 et 1999. Il s'agit dans leur grande majorité de francisation du prénom, les francisations du nom représentant seulement 10 à 12 % de l'ensemble⁸.

Mais ce qu'on constate, c'est que les attitudes d'exclusion et de rejet de l'immigré sont de plus en plus perceptibles dans des pays devenus récemment pays d'immigration comme l'Espagne.

En Espagne, il ressort des différentes enquêtes conduites périodiquement notamment par le Centre de Recherches Sociologiques (CIS : structure dépendante du gouvernement central)⁹ que l'opinion publique établit un ordre hiérarchique des étrangers : les Marocains avec les Africains sont classés en bas de l'échelle. « L'image prédominante de l'immigré est toujours, en premier lieu celle du Marocain (...), les Marocains demeurent le groupe qui est le plus visé par les préjugés et les stéréotypes ethnoculturelles »¹⁰ et qui le plus

⁶ MAP : du 27/8/2012.

⁷ Radio Hollande Internationale.

⁸ Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger : « Les Marocains de l'Extérieur » 2009, p 264.

⁹ Le baromètre du CIS de 2003 indique que 58 % des Espagnols associent immigration et insécurité et que 68 % pensent qu'on les traite avec mépris, 10 % avec agressivité, 1,7 % avec méfiance, 45,5 % avec indifférence. Voir El PAIS du 10 août 2003.

¹⁰ Giménez Romero, Carlos : « Marroquíes en España : un perfil sociocultural ». Atlas de la inmigración magrebi en España. UA Ediciones. 1996.

souffre de racisme et de discriminations. Les événements d'El Ejido qui ont fait couler beaucoup d'encre¹¹ et révèlent l'intensité de la xénophobie chez certaines catégories de la population et les difficultés de la société espagnole à s'adapter à la nouvelle donne d'espace d'accueil.

L'école tend à conforter ces attitudes, le contenu de l'enseignement semble consacrer parfois cette image négative de l'« Autre ». En effet, le système éducatif, constitue un champ fertile pour la production des stéréotypes, comme l'a confirmée une étude dirigée par Gema Martin Munoz. Cette étude a pu relever tout ce qui constitue une déformation idéologique de l'image de l'« Autre » : les lacunes, les préjugés, les stéréotypes, le vocabulaire malintentionné et les faux jugements de valeur¹².

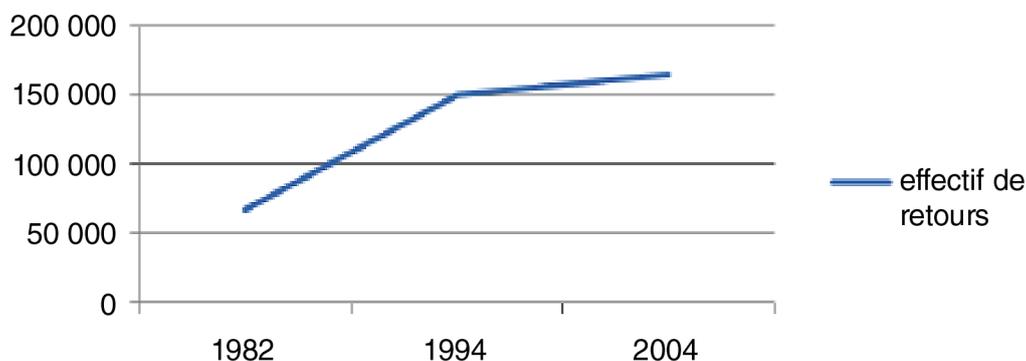
Pour mieux s'intégrer dans la société d'accueil, un nombre de plus en plus important de Marocains et de Marocaines demande la nationalité espagnole. Les Marocains avec les Argentins figurent parmi les étrangers les plus nombreux à acquérir la nationalité espagnole. Durant les neuf dernières années, ce sont 51.750 Marocains qui ont obtenu la nationalité espagnole¹³.

La migration de retour

La migration de retour est un phénomène visible, il peut être approché à partir des données des recensements et des études et enquêtes effectuées sur cette forme de migration.

(i) Selon les recensements, les flux de la migration de retour ont ainsi évolué :

Figure 3. Évolution de l'effectif des retours selon les recensements



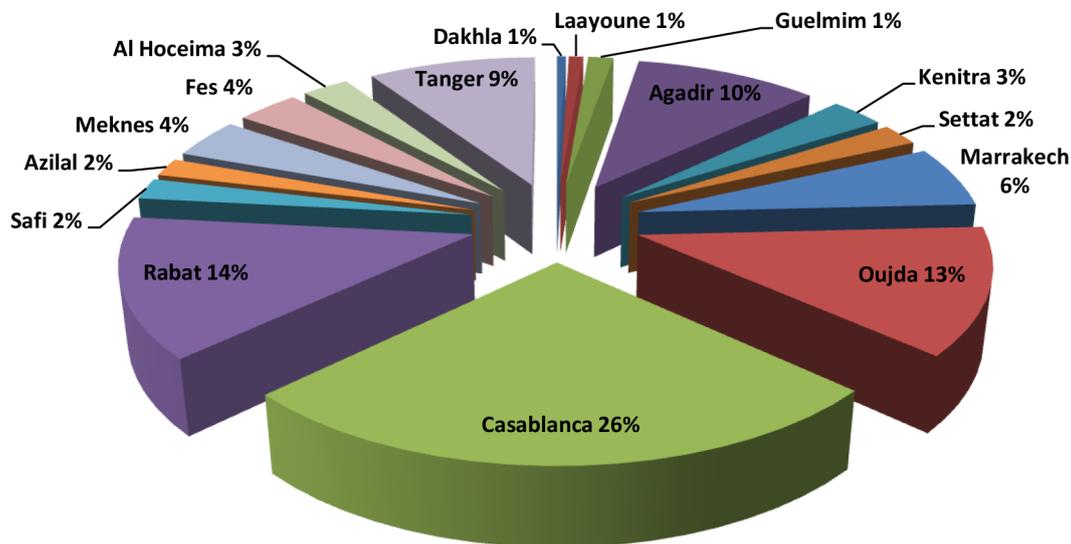
La répartition de l'effectif des retours, en 2004, selon la région de résidence, laisse apparaître l'importance de certaines régions comme destination du retour (Casablanca, Rabat, Oujda, ...). La figure ci-dessous donne par ordre d'importance les régions préférées par les migrants de retour.

¹¹ Forum Civique Européen : El Ejido, terre de non droit. FCE-CEDRI, Bâle/Limans. 2000.

¹² Gema Martin Munoz: (sous la direction): El Islam y el mundo arabe:guia didactica para profesores y formadores. Agencia Espanola de Cooperacion Internbnacional. Madrid. 1996. Voir notre commentaire de cet ouvrage In LIBÉRATION n° 2294 du 23 juillet 1998.

¹³ LE SOIR du 25/2/2010.

Figure 4. Migrants de retour selon la ville de résidence en 2004



(i) Par ailleurs, plusieurs enquêtes ont permis une analyse qualitative de cette forme de migration. Les plus importantes sont :

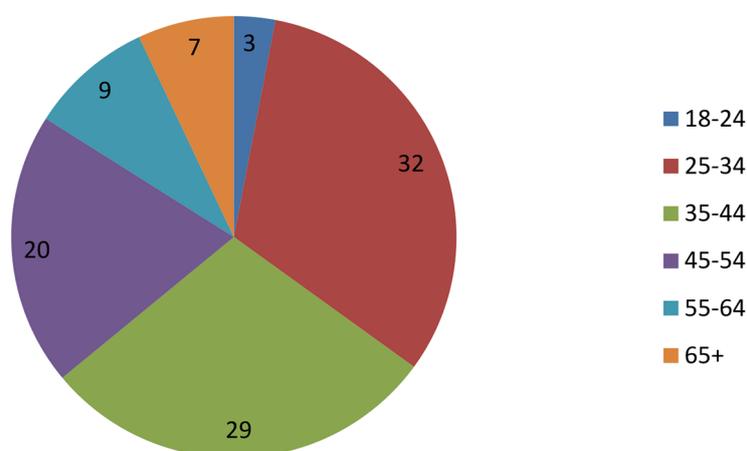
- L'enquête réalisée par le Centre de Recherches sur les Études Démographiques (CERED) en 2003-2004 sur « La réinsertion des migrants de retour au Maroc » dans le Grand Casablanca et à Souss-Massa-Draa,
- L'enquête sur « la réintégration des migrants de retour maghrébins dans leurs pays d'origine », réalisée en 2006 en partenariat par l'Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations (AMERM), l'Institut National de la Statistique et de l'Économie Appliquée (INSEA) et le réseau Migration Retour au Maghreb (MIREM) de l'Institut Universitaire Européen de Florence, dans la région de Tadla-Azilal, Casablanca, Chaouia Ourdigha et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër,
- L'enquête réalisée en partenariat entre l'AMERM et l'Institut de Recherche pour le Développement (France) sur le retour des migrants dans la région du Nord du Maroc.
- L'enquête plus récente réalisée par l'AMERM en partenariat avec l'European Training Foundation.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette dernière enquête et son caractère récent, il serait opportun de rappeler les principales conclusions tirées de cette enquête.

Caractéristiques socio- démographiques

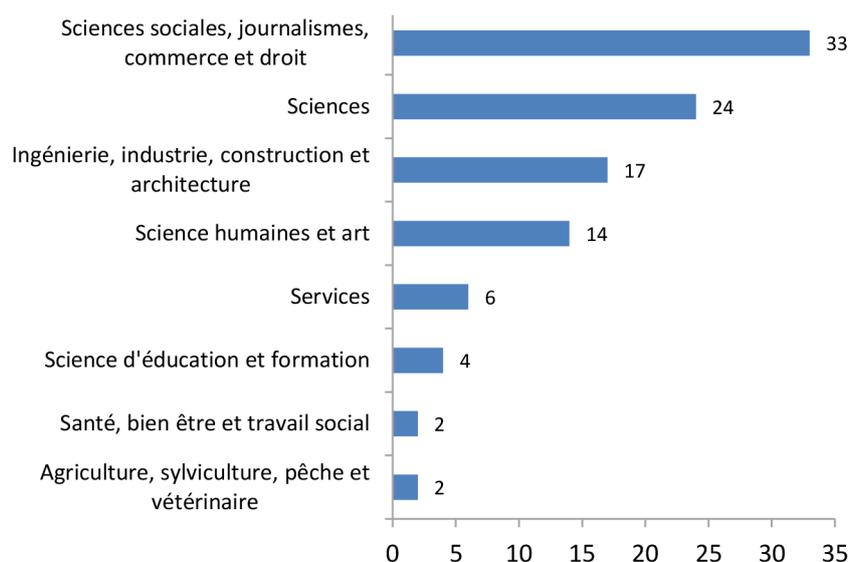
(i) L'examen de la structure par âge révèle le poids prépondérant des migrants jeunes ; les tranches d'âge 25-34 ans et 35-44 ans représentent respectivement 32 % et 29 % de l'ensemble des migrants de retour interrogés, soit 61 % des migrants de retour sont âgés entre 25 et 44 ans.

Figure 5. Répartition des migrants de retour selon l'âge en pourcentage



(ii) La répartition par niveau d'instruction (après la migration) montre que 58 % des migrants de retour interrogés ont un niveau d'étude faible, 23 % ont atteint un niveau d'étude moyen et 19 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur¹⁴. Les migrants de retour sont donc clairement plus éduqués que la population marocaine au Maroc (les pourcentages respectives : 83 % – 10 % – 7 %). Le fait que les migrants de retour marocains sont mieux éduqués que le reste de la population marocaine ne constitue pas une exception dans la mesure où de nombreuses études, synthétisées dans un rapport de l'OCDE¹⁵, parviennent à la même conclusion pour plusieurs pays. Ces éléments illustrent clairement que les migrations de retour peuvent générer un apport en capital humain pour les pays d'origine.

Figure 6. MR par domaine d'étude en pourcentage



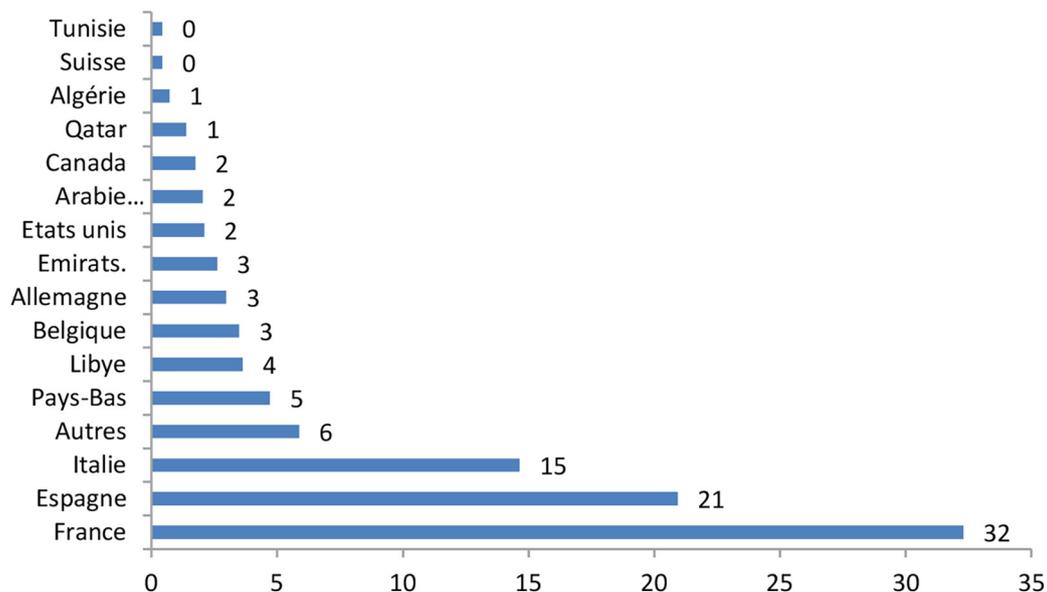
¹⁴ Les critères de cette classification se ventilent ainsi : Niveau d'éducation faible (premier cycle de l'enseignement secondaire ou au-dessous), niveau moyen d'éducation (deuxième cycle de l'enseignement secondaire général ou professionnel et enseignement professionnel post-secondaire), niveau supérieur d'éducation (enseignement supérieur et doctorat)

¹⁵ Voir OCDE : Perspectives des migrations internationales, SOPEMI – Édition 2008, Paris.

En ce qui concerne le domaine de l'étude¹⁶, les résultats révèlent que 33 % des enquêtés ont suivi des formations en sciences sociales, en journalisme, en commerce et en droit, 24 % en sciences, 17 % en ingénierie industrielle, construction et architecture et 14 % en sciences humaines et arts. Les domaines d'étude tels que les services (6 %), les sciences de l'éducation et de formation (4 %), santé, bien être et travail social (2 %) et agriculture (2 %) sont moins importants.

2. Les séjours de longue durée sont relativement importants, 53 % des migrants de retour ont séjourné sept ans ou plus dans les pays d'accueil. La moyenne de la durée de séjour est de dix ans. Les données ci-dessous montrent que l'Union Européenne demeure la principale destination des migrants marocains. 32 % des migrants de retour ont résidé en France, 21 % en Espagne, 15 % en Italie et 5 % aux Pays Bas. La part des pays du Golf, de l'Afrique du Nord, et l'Amérique du Nord, dans l'ensemble de la migration de retour marocaine est relativement faible.

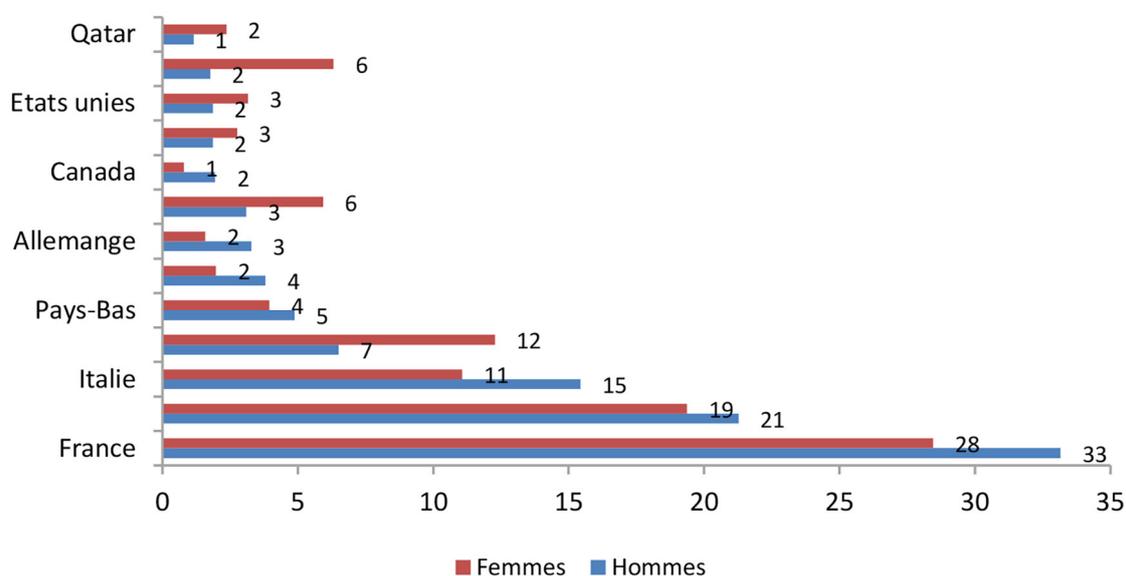
Figure 7. Répartition des MR par pays de la première destination en pourcentage



Les pays arabes surtout les pays du Golf (Arabie Saoudite, Qatar, EAU) sont des destinations plus préférées par les femmes que les hommes. Dans toutes les autres destinations, la proportion des hommes est plus élevée (Figure 8).

¹⁶ La question du domaine d'études ne concerne que ceux qui ont fait des études secondaires professionnelles, études supérieures ou d'autres études spécifiques.

Figure 8. Première destination selon le sexe en pourcentage



4. En ce qui concerne le parcours professionnel à l'étranger, presque trois quarts (71 %) des migrants de retour étaient des salariés dans leur premier emploi. Les travailleurs occasionnels représentent 16 % alors que les employés, les aides familiales et le travail non rémunéré ne représentent que de faibles proportions.

Tableau 1. Statuts professionnels des MR à l'étranger - premier emploi - en pourcentage

Statut professionnel	%
Employeur	1
Statut d'indépendant	6
Salarié	71
Travail occasionnel	16
Aide familial, Travail rémunéré	4
Aide familiale, travail non rémunéré	0
Autre	1

5. S'agissant de l'adéquation entre le travail et le niveau d'études, 64 % (64 % pour les hommes et 66 % pour les femmes) des migrants de retour interrogés ont répondu « oui totalement », alors que près de 26 % (25 % pour les hommes et 26 % pour les femmes) ont indiqué que les emplois qu'ils occupaient exigeaient un niveau d'éducation inférieur à celui qu'ils ont atteint (voir Tableau 36).

En termes de nouvelles compétences acquises durant le séjour à l'étranger, 62 % des migrants de retour interrogés ont indiqué qu'ils ont acquis des compétences linguistiques. Cette proportion est quasiment stable quel que soit le niveau d'études. Une proportion également significative (55 %) de l'ensemble des migrants de retour a déclaré qu'elle a acquis de nouvelles aptitudes techniques et professionnelles.

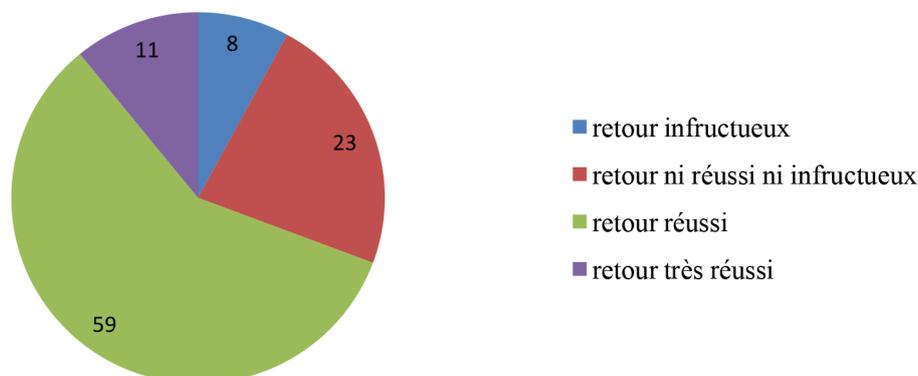
6. Les motifs du retour se déclinent autour de deux grandes raisons : le retour choisi et le retour contraint. Le retour *choisi* concerne 40 % des répondants qui pour des raisons familiales (26 %), culturelles (5 %), économiques (5 %) et retraite (4 %) sont retournés au Maroc (voir Tableau 41). Le motif acculant à un retour *contraint* est liées au contexte de crise qui sévit dans les pays d'accueil. Il est responsable des difficultés professionnelles qui touchent 17 % des hommes et femmes, un taux étonnamment bas vu la sévérité de la crise. Concernant le retour *forcé*, 16 % y ont été contraint pour diverses raisons : non renouvellement du contrat de travail, épuisement de séjour légal/permis de travail et interception par les services de sécurité.

Tableau 2. Principales raisons de retour des MR par sexe en pourcentage

Principale raison de retour	Sexe		Total
	Homme	Femme	
Difficultés professionnelles	17	17	17
Raisons familiales	25	34	26
Attachement au pays d'origine	5	4	5
Retraite	5	2	4
Retour forcé	16	17	16
Pour investir	5	1	5
Autres	28	25	27

7. Évaluation de l'expérience de retour : L'évaluation de l'expérience de retour au pays montre que la majorité, 60 %, juge qu'il est réussi (59 %) ou très bien réussi (11 %). Par opposition, seulement 8 % considère que leur retour est infructueux. À ce stade, il peut être intéressant de noter que près d'un migrant de retour sur quatre (23 %) se trouve dans une position d'indifférence dans la mesure où l'expérience de retour n'est ni réussie ni infructueuse (voir Figure 43).

Figure 9. Appréciations des MR par rapport à leur expérience de retour en pourcentage



La majorité de migrants de retour estiment qu'il n'ont pas rencontré des problèmes à leur retour, 54 % des hommes et 60 % des femmes. Presque un quart a néanmoins déclaré qu'ils ont fait face à des problèmes pour trouver un emploi.

Tableau 3. Principales difficultés rencontrées lors du retour par sexe en pourcentage

Principal problème rencontré lors du retour	Hommes	Femmes	Total
Aucun problème rencontré	54	60	55
Incapable de trouver un emploi	24	23	24
Le conjoint n'a pas trouvé d'emploi	0	2	1
Problème pour trouver un logement convenable	1	0	1
Pas de services éducatifs appropriés pour moi et ma famille	2	4	2
Pas de services de santé appropriés pour moi et ma famille	3	2	3
Problèmes de réintégration	8	3	7
Manque d'informations sur les droits et obligations juridiques	4	2	4
Total	100	100	100

8. Intention de ré-émigrer :

D'après les données de l'enquête, une large majorité (71 %) des migrants de retour interrogés, hommes et femmes, ont indiqué qu'ils n'ont pas l'intention d'émigrer de nouveau (71 % pour les hommes et 73 % pour les femmes). Cela veut dire en même temps qu'à peu près un tiers des migrants de retour pensent à émigrer de nouveau.

La principale raison de repartir pour les hommes (29 %) et pour les femmes (26 %) est la difficulté de trouver un emploi. Cette difficulté est très observée chez les hommes ayant un niveau d'éducation faible et chez les femmes ayant un niveau d'éducation moyen. Tandis que le bas salaire motive moins chez les femmes, l'amélioration du niveau de vie compte plus chez elles.

Tableau 4. La principale raison de repartir selon le niveau d'éducation, hommes, en pourcentage

La principale raison de repartir selon le niveau d'étude : hommes	Niveau d'éducation faible	Niveau d'éducation moyen	Niveau d'éducation supérieur	Total
Difficultés à trouver un emploi	31	34	14	29
Amélioration du niveau de vie, problèmes financiers	22	19	14	20
Insuffisant salaire	9	9	11	9
Revenir au ancien travail	7	6	2	6
Autre	31	33	59	36
Total	100	100	100	100

Tableau 5. La principale raison de repartir selon le niveau d'éducation, femmes, en pourcentage

La principale raison de repartir selon le niveau d'étude : femmes	Niveau d'éducation faible	Niveau d'éducation moyen	Niveau d'éducation supérieur	Total
Difficultés à trouver un emploi	21	39	22	26
Amélioration du niveau de vie, problèmes financiers	30	15	11	24
Insuffisant salaire	0	0	11	2
Rejoindre la famille/amis	6	8	0	6
Autre	43	38	56	42
Total	100	100	100	100

Conclusion

Au terme de cette analyse qui a suivi la trajectoire migratoire au Maroc, il ressort que la migration demeure un phénomène de société en dépit d'une tendance à la diminution de la propension à émigrer. Toute tentative de modération du phénomène nécessite d'agir sur les causes profondes qui l'engendrent et le maintiennent, sachant bien que la tâche est très complexe et s'inscrit dans la durée.

C'est Alfred Sauvy qui disait : « Ou bien les richesses iront là où sont les hommes ou bien ce seront les hommes qui iront là où sont les richesses ». Posé en ces termes simples mais lucides, le problème interpelle les pays de la rive Nord. Ceux-ci ne doivent pas adopter une approche sélective de la migration (la migration choisie). De même, par des mesures réglementaires, ces sociétés de bien être ne peuvent pas maintenir d'une façon permanente loin de leurs frontières des candidats à la migration clandestine.

« Organiser l'ordre migratoire » devient un impératif et appelle une gestion rationnelle et concertée des flux. Dans les pays d'accueil essentiellement européens, la migration, compte tenu du vieillissement de la population et des déficits en force de travail dans certains secteurs, devient non seulement une réalité mais aussi une nécessité. Au Maroc, la migration demeure bénéfique par ses effets régulateurs du marché de l'emploi, ses apports en devises et son impact sur le développement régional.

Il faut donner une dimension plus concrète à la solidarité régionale, au dialogue et au partenariat euro – méditerranéen, projet dont l'objectif déclaré est de faire cette « Mare Nostrum » – pour reprendre une ancienne appellation romaine – un havre de paix et de prospérité partagée.

Bibliographie

- ADRI. L'insertion socioprofessionnelle des femmes d'origine étrangère. *Savoir et Perspectives*, juin 1994. Aujourd'hui le Maroc du 31-03-2005.
- AMERM/ETF. Migration et compétences : le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc. Février 2013.

ANAPEC. Offres de services de l'ANAPEC en matière de placement à l'international. Séminaire OCDE Tour Hassan Rabat le 19 novembre 2013.

Del Mar Bermudez M. Le mirage des frontières : Les migrations clandestines et leur contrôle en Espagne. Thèse IEP de Paris. décembre 2004.

Fondation Hassan II. Les Marocains de l'Extérieur. Enquête 2007.

Forum Civique Européen. 2000. El Ejido, terre de non droit. FCE-CEDRI, Bâle/Limans.

Haut Commissariat au Plan. 2005. « Insertion Socio-économique dans les Pays d'Accueil ». Rabat.

HCP-CERED. 2005. *L'Enquête sur l'insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005* couvrant un échantillon de 11000 migrants marocains.

Giménez Romero C. 1996. *Marroquiés en España : un perfil sociocultural*. Atlas de la inmigracion magrebi en España..UA Ediciones.

Khachani M. 2009. Les Marocains dans les pays arabes pétroliers. Publications de l'AMERM. Rabat. 2008 Khachani Mohamed : La migration marocaine dans le monde arabe : le cas des pays arabes pétroliers. in *Les Marocains de l'Extérieur* Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger. 2009.

Khachani M. 2007. Les liens entre migration et développement en Afrique du Nord. Commission Economique pour l'Afrique. CEA-ANA/Ad-Hoc/migration/07/2. mars 2007.

Khachani M. Les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro- marocain. Publications de l'Association Marocains d'Eudes et de Recherches sur les Migrations Rabat 2006. Voir également : Khachani Mohamed *L'émigration élitiste Sud Nord : le cas du Maroc* in colloque organisé par le GERM sur le thème : *Nouvelles élites, nouveaux défis, pour quelle Méditerranée ?*. Rencontre de Tétouan les 5-6 octobre 2001.

Khachani M. 2001. *La femme maghrébine immigrée dans l'espace économique des pays d'accueil* contribution au XXIV^e Congrès de L'Union Internationale pour l'Étude Scientifique de la Population. Salvador-Brésil. 18-24 août 2001.

Munoz G. M. 1996. (sous la direction) *Islam y el mundo arabe: guia didactica para profesores y formadores*. Agencia Espanola de Cooperacion Internbnacional. Madrid.

OCDE. Perspectives des migrations internationales, SOPEMI – Édition 2008, Paris.

Presse :

ABC du 23 juin 1999

El PAIS du 10 août 2003. Le Monde 6/ 9/2011

LE SOIR du 25/2/2010

LIBÉRATION n° 2294 du 23 juillet 1998. LIBÉRATION (Maroc) du 30/11/2000

MAP du 14 nov. 2013 MAP : du 27/8/2012

Matin du Sahara du 22-01-2006 L'Opinion du 16 décembre 2004. www.journalles.org/spip.php?article189